



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et objet des réunions
sectorielles qui se tiendront en 2002****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
Critères de sélection des Etats Membres.....	1
Durée.....	2
Type de délégation.....	2
Recommandations.....	2
Les réunions.....	3
A. Services de santé: le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité	3
B. Industries mécaniques et électrotechniques: la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques.....	3
C. Mines (mines de charbon et autres): l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives	4
D. Raffinage du pétrole; production de pétrole et de gaz: promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz	5
E. Services postaux et autres services de communication: l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications	6
F. Transports: restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel.....	7

Introduction

1. A sa réunion de novembre 2000, la commission a choisi 12 secteurs et questions devant figurer au programme des réunions sectorielles de la période 2002-03. Les secteurs et les questions choisis par la commission sont reflétés dans les propositions de programme et de budget pour 2002-03¹. Le choix des réunions pour 2003 et leur ordre du jour devraient être confirmés lors de la session de novembre 2001 du Conseil d'administration. En tenant compte de ces éléments, le Directeur général a établi des propositions concernant, pour chaque réunion tenue en 2002, le nombre de participants, la composition, le type de délégation et les résultats attendus.
2. Il est prévu, dans les propositions de programme et de budget pour 2002-03, que le Bureau prenne en charge les frais d'un maximum de 480 participants aux 12 réunions sectorielles, ce qui est conforme à la pratique consistant à maintenir la taille moyenne des réunions sur un biennium à 20 participants de chaque groupe. Le Bureau financera également la participation d'un certain nombre d'experts aux discussions de groupe et d'un représentant du Conseil d'administration qui présidera chaque réunion.
3. L'effectif proposé pour chacune des six réunions et la composition des réunions qui ne sont pas entièrement tripartites correspondent à l'affectation budgétaire proposée pour 2002-03. Toute augmentation du nombre de délégations participant à une ou plusieurs réunions devra donc être compensée par une diminution du nombre de délégations participant à d'autres réunions.

Critères de sélection des Etats Membres

4. En dressant la liste des Etats Membres invités à envoyer des délégués aux réunions, le Bureau a tenu compte des critères ci-après, qui figurent au paragraphe 7 des *Caractéristiques générales des réunions sectorielles* adoptées par le Conseil d'administration à sa 264^e session (novembre 1995):
 - a) l'importance du pays concerné dans le secteur;
 - b) l'importance du secteur pour le pays concerné;
 - c) la nécessité d'assurer un équilibre entre continuité et rotation dans la participation aux réunions organisées pour le secteur;
 - d) une répartition géographique appropriée;
 - e) tous autres facteurs pertinents.
5. Le Bureau a envoyé le 5 décembre 2000 une lettre à tous les Etats Membres pour leur communiquer la liste des six réunions organisées en 2002 et les inviter à énumérer, par ordre de priorité, les réunions auxquelles ils souhaiteraient être invités, le Conseil d'administration se réservant toutefois le choix définitif. La date limite pour l'envoi des

¹ Document GB.280/PFA/7.

réponses était fixée au 20 janvier 2001. Au 6 février 2001, le Bureau avait reçu les réponses de 75 Etats Membres. Ainsi, les souhaits et les préférences exprimés par les Etats Membres et reçus avant le 6 février ont été, dans toute la mesure possible, pris en considération dans l'élaboration des propositions formulées ci-dessous. Dans cette proposition, 69 pays sont invités à au moins une des six réunions. Quinze autres pays figurent sur une liste de réserve.

Durée

6. Le Bureau propose que chaque réunion dure cinq jours civils (du lundi au vendredi).

Type de délégation

7. La commission est invitée à faire une recommandation concernant le mode de sélection des participants aux six réunions. Deux possibilités sont envisageables: *a)* que les pays sélectionnés soient représentés par des délégations nationales (tripartites ou bipartites selon le cas); *b)* que les représentants des gouvernements soient désignés par les gouvernements des pays sélectionnés et que les représentants des employeurs et des travailleurs soient désignés sur la base de propositions émanant de leur groupe au Conseil d'administration.
8. En novembre 1995, le Conseil d'administration est convenu ² que les grandes réunions comprendraient normalement des délégations nationales et que les petites réunions comprendraient normalement les délégués désignés par les gouvernements et par chaque groupe. La composition des réunions proposées va de 18 à 24 participants par groupe. Toutes les réunions de l'exercice 2000-01 ont été composées de délégués désignés par les gouvernements et par les groupes respectifs.

Recommandations

9. La commission est invitée à faire des recommandations au Conseil d'administration, pour chacune des réunions dont il est question ci-après, concernant:
 - a)* la durée de la réunion;
 - b)* le type de réunion (bipartite ou tripartite) et le nombre de délégations;
 - c)* le mode de sélection des délégués;
 - d)* les pays à inviter;
 - e)* les pays à inscrire sur une liste de réserve;
 - f)* l'objet de la réunion.

² *Caractéristiques générales des réunions sectorielles*, paragr. 6.

Les réunions

A. Services de santé: le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité

10. Les réformes du secteur de la santé débouchent souvent sur des structures, approches gestionnaires et responsabilités politiques nouvelles qui font qu'il est nécessaire d'examiner et de renforcer les institutions de dialogue social, de même que la capacité et l'efficacité du dialogue social dans le secteur de la santé. Dans les systèmes de santé décentralisés et les cadres non institutionnalisés, les employeurs connaissent généralement mal le dialogue social dans le secteur de la santé, tout comme les employeurs privés qui commencent à fournir des services à vocation d'intérêt général. Il faut conclure des conventions collectives au niveau local, ce qui peut être difficile dans le cadre des structures des organisations de travailleurs. Le renforcement des institutions de dialogue social faciliterait la réalisation de l'objectif du travail décent dans les soins de santé au niveau national.
11. Conformément à la pratique antérieure et en tenant compte des caractéristiques du secteur, le Directeur général propose que ces questions soient débattues lors d'une réunion paritaire avec une importante participation des employeurs du secteur privé et regroupant 50 participants: 18 représentants gouvernementaux, 7 représentants des employeurs du secteur privé et 25 représentants des travailleurs. Il est proposé d'inviter les dix-huit pays dont les noms suivent à participer à la réunion: Allemagne, Barbade, Cameroun, Danemark, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Liban, Mali, Maroc, Maurice, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Fédération de Russie et Thaïlande.
12. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Canada, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Sri Lanka, Suisse, Togo, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Zimbabwe.
13. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur les nouvelles structures et approches gestionnaires et la manière dont elles affectent la capacité et l'efficacité des partenaires sociaux dans le dialogue social, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; définir un cadre pour renforcer le dialogue social dans le contexte de l'ajustement structurel et des nouvelles normes de qualité dans le secteur des services de santé; adopter des conclusions, y compris des directives pratiques, pour le renforcement du dialogue social et un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

B. Industries mécaniques et électrotechniques: la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques

14. Le secteur des industries mécaniques et électrotechniques couvre toute une gamme d'activités allant de la fabrication de machines lourdes à du matériel électronique extrêmement sophistiqué, ce qui nécessite des qualifications différentes et de divers niveaux. En fait, selon l'OMC «les machines de bureaux et l'équipement de télécommunications représentent l'élément matériel de la révolution des technologies de

l'information, à laquelle nous assistons aujourd'hui», et le commerce de produits de ce secteur a progressé deux fois plus vite que le commerce mondial total dans les années quatre-vingt-dix. Ces industries revêtent une importance particulière pour de nombreux pays en développement. La plupart des pays connaissent des pénuries de qualifications à différents niveaux dans plusieurs segments de l'industrie soumis à la pression de la concurrence mondiale. En 1998, la Réunion tripartite sur les industries de la construction mécanique, de la construction électrique et de l'électronique a adopté des conclusions indiquant que les gouvernements devraient fournir une éducation de base de qualité et adapter régulièrement les programmes et les méthodes d'enseignement de sorte qu'ils continuent de répondre aux besoins en évolution rapide du milieu de travail. La formation devrait permettre d'acquérir des qualifications transférables et s'inscrire dans le cadre de la formation continue, en vue d'un plan de carrière à long terme. La définition des besoins de formation devrait faire l'objet d'une participation tripartite, tout comme, le cas échéant, la gestion des programmes de formation. Le débat sur la mise en valeur des ressources humaines lors de la Conférence internationale du Travail (2000) a fourni un nouvel élan à l'examen de cette question³ dans une réunion sectorielle.

15. Le Directeur général propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 60 participants et d'inviter les vingt pays suivants: Afrique du Sud, Belgique, Chili, Chine, République de Corée, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Inde, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande.
16. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Autriche, Bélarus, Equateur, Indonésie, République islamique d'Iran, Kenya, Liban, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Soudan, Suisse, République tchèque, Tunisie, Zimbabwe.
17. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur la nécessité de la formation et de l'apprentissage continus dans le secteur des industries mécaniques et électrotechniques, sur les répercussions sociales et, au plan du travail, sur les parties concernées, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et par l'OIT; et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

C. Mines (mines de charbon et autres): l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives

18. La concurrence, l'éloignement, la sensibilisation accrue aux questions d'environnement, l'accent mis sur la sécurité et la santé au travail et les nouvelles technologies sont lourds de répercussions sur tous les aspects du travail dans les industries extractives. Les niveaux d'emploi, global et par site, continuent de reculer; les arrangements de travail sont de plus en plus variés et souples, et les besoins en matière de formation sont à la fois plus larges et plus poussés afin de garantir l'acquisition des qualifications nécessaires, l'augmentation de la productivité et le développement et le maintien des perspectives de carrière. Les

³ Voir 88^e session, 30 mai – 15 juin 2000, rapport V, *Formation pour l'emploi: inclusion sociale, productivité et emploi des jeunes. Mise en valeur des ressources humaines: orientation et formation professionnelles*, cinquième question à l'ordre du jour, Genève, Bureau international du Travail, 2000.

répercussions sociales et au plan du travail de ces événements, tout comme la mesure dans laquelle le dialogue social peut garantir que ces questions sont prises en considération dans des conditions parfois difficiles, sont des points importants à examiner.

19. Le Directeur général propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 54 participants et d'inviter les dix-huit pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis, Ghana, Inde, Indonésie, Namibie, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Togo, Ukraine et Zambie.
20. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Argentine, Botswana, Colombie, Equateur, Finlande, Grèce, République islamique d'Iran, Madagascar, Maroc, Mexique, Mongolie, Portugal, Royaume-Uni, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Uruguay et Zimbabwe.
21. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives, les répercussions sociales et au plan du travail de cette évolution sur les parties concernées et le rôle du dialogue social à cet égard, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et par l'OIT; et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

D. Raffinage du pétrole; production de pétrole et de gaz: promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz

22. L'emploi et le bien-être des travailleurs du secteur du pétrole et du gaz naturel, tout comme la santé économique de nombreux pays, dépendent de la viabilité de ces secteurs. Ceux-ci dépendent à leur tour de la qualité de la main-d'œuvre et de bonnes relations professionnelles importantes pour maintenir le niveau de production et la fourniture des produits. Les mauvaises relations professionnelles et les conflits ont souvent des conséquences de grande envergure touchant même l'économie dans son ensemble. Le dialogue social peut permettre de promouvoir un esprit de coopération dans les relations professionnelles et de prévenir ou de résoudre les conflits du travail. Il convient d'accorder une attention particulière aux relations professionnelles dans des endroits éloignés où une grande partie de la production de pétrole et de gaz a lieu.
23. Le Directeur général propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 54 participants et d'inviter les dix-huit pays suivants: Bélarus, Cameroun, Chine, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, France, République islamique d'Iran, Japon, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Royaume-Uni, Trinité-et-Tobago et Venezuela.
24. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Chili, Colombie, Finlande, Kenya, Liban, Lituanie, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Soudan et Zimbabwe.

25. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: examiner différentes approches de la promotion de bonnes relations professionnelles dans une multitude de contextes géographiques, culturels, politiques, économiques et techniques, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et par l'OIT; et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte des résolutions.

E. Services postaux et autres services de communication: l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications

26. Les nouvelles technologies, la mondialisation, la privatisation et la déréglementation ont transformé de manière importante le secteur des postes et des télécommunications en apportant croissance et nouvelles perspectives, mais elles sont également rendues responsables des pertes d'emplois et du renforcement des inégalités, notamment. La formation et le recyclage sont des éléments déterminants pour l'avenir de ces industries. La formation continue est la norme dans les services de télécommunications, du fait de l'évolution rapide de ce secteur, l'accent étant mis sur le renforcement de l'employabilité et l'amélioration de la productivité. Dans les services postaux, le rythme des changements est plus lent et la formation a une nature moins continue, mais employabilité et productivité sont également des mots clés. Les données sur l'emploi et sur le chômage donnent une idée des répercussions de la privatisation, des restructurations et des technologies de l'information et des communications. En ce qui concerne l'égalité des chances, la ségrégation en fonction du sexe sera examinée dans les deux secteurs avec des comparaisons internationales et une étude de l'évolution.
27. Le Directeur général propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 60 participants et d'inviter les vingt-deux pays suivants: Argentine, Barbade, Canada, Chili, Chine, République de Corée, Croatie, Espagne, France, Inde, République islamique d'Iran, Japon, Kenya, Lituanie, Malte, Maroc, Portugal, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse et Zimbabwe.
28. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Autriche, Bénin, Cambodge, Cameroun, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Estonie, Finlande, Grèce, Kiribati, Liban, Luxembourg, Mali, Norvège, Panama, Philippines, Pologne, Saint-Marin, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.
29. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services postaux et les télécommunications, les répercussions sociales et au plan du travail de cette évolution pour les partenaires sociaux et le rôle du dialogue social à cet égard sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et par l'OIT; et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

F. Transports: restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel

30. Comme indiqué dans la proposition d'organisation de cette réunion, l'industrie aérienne connaît un processus accéléré de mondialisation, de restructuration, de libéralisation et de regroupement destiné à lui permettre de réaliser des économies d'échelle. L'évolution du cadre réglementaire, combinée avec la tendance à privatiser les compagnies aériennes publiques, a conduit à des fusions nationales et/ou à une augmentation du nombre de sociétés transnationales de compagnies aériennes et d'aéroports, ainsi qu'à d'autres formes de coopération comme les alliances. Parallèlement, on a assisté à une nette augmentation du nombre de prestataires de services autonomes pour les services de navigation aérienne et la gestion des aéroports, à un regroupement mondial des services de restauration, de manutention et d'entretien ainsi qu'à une croissance rapide des compagnies aériennes à faibles coûts. L'impact de cette évolution sur les comportements de la direction et des travailleurs et sur la nature des relations professionnelles est un sujet de préoccupation au plan international, comme pour l'OIT. Il entraîne de nouveaux changements dans le dialogue social, les relations d'emploi, la sécurité de l'emploi, les conditions de travail et la protection sociale. L'applicabilité de la législation en matière de sécurité et de santé au travail, le taux d'accidents sur l'aire de trafic dans les aéroports et le stress au travail sont d'autres domaines de préoccupation. L'évolution des niveaux d'emploi, de qualification et de compétence ainsi que les questions d'égalité entre les sexes seront analysées.
31. Le Directeur général propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 60 participants et d'inviter les vingt pays suivants: Autriche, Bénin, Brésil, Canada, République de Corée, Egypte, El Salvador, France, Kenya, Kiribati, Liban, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, République tchèque, Venezuela et Zimbabwe.
32. Il est en outre proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Bangladesh, Barbade, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Croatie, Espagne, Finlande, République islamique d'Iran, Lituanie, Malte, Maroc, Maurice, Namibie, Roumanie, Suisse et Thaïlande.
33. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur la restructuration de l'aviation civile et ses conséquences pour la direction et le personnel sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs et par l'OIT; et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander à la réunion d'adopter également des résolutions.
34. *La commission voudra sans doute faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet des six réunions figurant au programme des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002, en ce qui concerne:*
- a) *la durée des réunions, compte tenu de la proposition du paragraphe 6;*
 - b) *le type de réunion et le nombre de délégations, compte tenu des propositions des paragraphes 11, 15, 19, 23, 27 et 31;*
 - c) *la méthode de sélection des participants, selon l'une ou l'autre des solutions proposées au paragraphe 7;*
 - d) *les pays devant être invités à se faire représenter, compte tenu des propositions des paragraphes 11, 15, 19, 23, 27 et 31:*

- e) *les pays à inscrire sur une liste de réserve, compte tenu des propositions des paragraphes 12, 16, 20, 24, 28 et 32; et*
- f) *l'objet des réunions, compte tenu des propositions des paragraphes 13, 17, 21, 25, 29 et 33.*

Genève, le 12 février 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 34.